



COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 04 avril 2025 par le conseil municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 04 février 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de nombreux partenaires (Etat, Conseil Départemental, Région, l'Agence de l'eau, ...) chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Note de présentation du Budget Primitif 2025 Budget annexe Eau

1. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2025	OBJET	PROPOSITION 2025
Charges à caractère général	68 727,35 €	Excédent brut reporté	99 815,77 €
Charges de personnel et frais assimilés	110 798,07 €	Produits des services, domaine et ventes diverses	477 200,00 €
Atténuations de produits	110 000,00 €	Impôts et taxes	
Autres charges de gestion courante	10 100,00 €	Dotations, subventions et participations	1 600,00 €
Charges financières	100,00 €	Autres produits de gestion courante	6 205,00 €
Charges exceptionnelles	4 000,00 €	Produits exceptionnels	30,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €	Produits financiers	
Dotations provisions semi-budgétaires	35 000,00 €	Reprises sur provisions et dépréciations	45 000,00 €
Total dépenses réelles	348 725,42 €	Total recettes réelles	629 895,77 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	104 320,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	31 700,00 €
Virement à la section d'investissement	208 505,35 €		
TOTAL	661 550,77 €	TOTAL	661 550,77 €

2. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	PROPOSITION 2025	OBJET	PROPOSITION 2025
Immobilisations incorporelles	495 913,63 €	Excédent d'investissement reporté	333 458,48 €
Immobilisations corporelles	30 000,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	208 505,35 €
Immobilisations en cours	1 539 502,15 €	Subventions d'investissement reçues	442 381,60 €
Remboursement d'emprunts		Emprunts et dettes assimilés	830 000,00 €
Autres immobilisations financières	55,00 €	Immobilisations incorporelles	
Dépenses imprévues	30 000,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 320,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 700,00 €	Virement de la section de fonctionnement	208 505,35 €
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE			
TOTAL	2 142 170,78 €	TOTAL	2 142 170,78 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Travaux concernant le Saut des Maly
- Remplacement des automatismes (Principal et Reprise)
- Etude + travaux pour la sécurisation de l'alimentation en eau
- Diagnostic + travaux de réfection du château d'eau semi-enterré
- Marché pluriannuel de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et remplacement des branchements plomb 2023-2026 (Rue Jean Jaurès et rue de la Quemine)
- Acquisition d'un petit camion en cas de non transfert de l'eau

d) Les recettes d'investissements :

La commune va poursuivre sa recherche active de subventions pour financer les investissements en cours et à venir (Agence de l'Eau, DETR, DSIL, ..., sont autant de partenaires qui seront mobilisés).